

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF54

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 18 :

« a) Au 1°, le montant : « 0,25 € » est remplacé par le montant : « 0,253 € » et au 2°, le montant : « 0,18 € » est remplacé par le montant : « 0,179 € » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.